

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Renouvellement du  
contrat du poste de  
rédacteur en chef**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 avril 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 26 mai 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 août 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY  
Madame RICHARD à Madame BOUTIN  
Madame de JOYBERT à Madame KARCHI-SAADI  
Madame BÈLE à Madame USQUIN  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC  
Madame PERNOD-RONCHI à Monsieur FAVREAU  
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

**Secrétaire de Séance :**

Madame USQUIN

**N° DE DOSSIER** : 08 D 18

**OBJET** : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU POSTE DE REDACTEUR EN CHEF

**RAPPORTEUR** : Madame GOMMIER

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHESE**

Par une délibération du 17 mars 2005, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste de contractuel pour assurer les missions de Rédacteur en Chef du Journal Municipal.

Ce contrat, conclu pour 3 ans, est arrivé à échéance et il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cet emploi pour une nouvelle durée de trois ans.

Le Rédacteur en Chef a en charge la proposition de sujets et la rédaction des articles. Il assure le suivi de l'édition du Journal une fois sa conception réalisée. Il encadre l'ensemble de l'équipe et gère le budget du Service.

Les critères définissant cet emploi sont les suivants :

- Cadre d'emplois : attaché territorial
  - Nature des fonctions :
    - préparation de la conférence de rédaction,
    - rédaction d'articles, prises de vues et mise en page,
    - suivi de fabrication : élaboration du chemin de fer, insertion des publicités,
    - veille au suivi quotidien de l'actualité Saint-Germanoise et de la vie municipale,
    - préparation et exécution du budget,
    - préparation des cahiers des charges pour les marchés publics,
    - contrôle des prestations réalisées par les fournisseurs (imprimeur, régie publicitaire, distribution).
  - Niveau de recrutement : diplôme supérieur dans le domaine de l'information et de la communication.
  - Niveau de rémunération : cadre d'emplois des attachés territoriaux. Il percevra un 13<sup>ème</sup> mois.
- Durée du contrat : le contrat sera conclu pour une durée de trois ans.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A la majorité, Madame FRYDMAN (pouvoir à Monsieur LÉVÊQUE), Madame RHONÉ,  
Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, votant contre,

APPROUVE le renouvellement de ce contrat,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOMIGNAC